

Diplôme d'Etat Aide-soignant – Référentiel de formation Organisation de la formation

La formation comporte **44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures**, se répartissant en **770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique**.

I / Structure de la formation théorique (cours) : 770H soit 22 semaines

CONTENU	NB d'Heures
⇒ Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35H (dans les trois premiers mois de la formation)
⇒ Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7H (répartis tout au long de la formation)
⇒ Travaux personnels guidés (TPG)	35H (répartis au sein des différents modules)
⇒ Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (Module spécifique AS)	147H
⇒ Module 2 : Repérage et prévention des situations à risque (Module spécifique AS)	21H
⇒ Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne (Module spécifique AS)	77H
⇒ Module 4 : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement (Module spécifique AS)	182H
⇒ Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35H
⇒ Module 6 : Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70H
⇒ Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21H
⇒ Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35H
⇒ Module 9 : Traitement des informations	35H
⇒ Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70H

II / Structure de la formation clinique (stage) : 770H soit 22 semaines

Quatre périodes en milieu professionnels doivent être réalisées :

- **Période A de 5 semaines** permettant d'être en situation d'accompagnement et de prise en soins dans la vie quotidienne de la personne aidée
- **Période B de 5 semaines** permettant d'être en situation de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée
- **Période C de 5 semaines** permettant d'être en situation de prise en soins en milieu de vie, à domicile ou en structure d'accueil pour personnes dépendantes
- **Période D de 7 semaines** : période intégrative en milieu professionnel en fin de formation, correspondant au projet professionnel et permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

Dans le cadre de la **formation par la voie de l'apprentissage**, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Période	Finalité du stage	Missions de l'aide-soignant explorées	Blocs de compétences concernés	Durée de la période
A	Les périodes A, B et C doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes : – Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aigue – Prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé	Les périodes A, B et C doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions : <u>Mission 1</u> : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie <u>Mission 2</u> : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences <u>Mission 3</u> : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel	Chacune des périodes A, B, C doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences, l'ensemble des blocs devant être abordés sur l'ensemble des 3 périodes.	5 semaines
B				5 semaines
C				5 semaines
D	Période intégrative en milieu professionnel, en fin de formation, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences	La période D doit porter sur les 3 missions de l'AS	Période D doit porter sur les 5 blocs de compétences de l'AS	7 semaines consécutives

Au moins une période doit être effectuée auprès de personnes en situations de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1 – Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation Evaluation des compétences en stage
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2 – Repérage et prévention des situations à risque <i>Module spécifique AS</i>	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3 – Evaluation de l'état clinique d'une personne <i>Module spécifique AS</i>	Etude de situation comportant une évaluation des connaissances en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en stage
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4 – Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <i>Module spécifique AS</i>	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5 – Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6 – Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8 – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation des connaissances à partir d'une situation d'hygiène identifiée en stage Evaluation des compétences en stage
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9 – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en stage
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10 – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	